

# CITÉ DES MÉMOIRES ÉTUDIANTES

DONNER DROIT DE CITÉ AUX MOUVEMENTS ÉTUDIANTS ET À LEURS MÉMOIRES !

Paris, le lundi 8 décembre 2008

## **Communiqué de presse de la Cité des mémoires étudiantes : le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche doit répondre aux enjeux des archives et mémoires étudiantes !**

Depuis quatre ans, un Centre national d'archives spécialisé sur les mouvements étudiants (CAARME) est en préfiguration à Reims pour constituer, par-delà leurs différences et malgré leur caractère parfois éphémère, le pôle de collecte des archives et mémoires de ces mouvements, qui sont autant de laboratoires d'expériences, levains et leviers pour le renouvellement de nos citoyennetés démocratiques.

Les soutiens financiers champardennais du projet et les différents acteurs des archives et mémoires étudiantes, archivistes, chercheurs et anciens des mouvements étudiants ont saisi le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche de la nécessité de sauvegarder et valoriser, au plan national, ce pan de notre patrimoine commun.

Il y a près d'un an, le 14 décembre 2007, à l'occasion de la quatrième journée « Archives et mémoires étudiantes » -à laquelle ce ministère a accordé son haut patronage-, les organisations étudiantes actuelles représentatives et à vocation représentative (UNEF, FAGE, UNI, PDE, Cé, SUD-étudiant) se sont réunies de manière inédite au sein d'un « comité national consultatif étudiant » pour soutenir cette démarche.

A la rentrée 2008, ces mouvements étudiants ont écrit à Madame la ministre afin de lui demander un « soutien ministériel à cette démarche d'intérêt national ».

Malgré nos demandes réitérées, nous n'avons, à ce jour, toujours pas de réponse de la ministre ou de ses services, ce qui risque de handicaper gravement l'avenir alors que nous entrons dans la configuration définitive de la "Cité des mémoires étudiantes".

Nous espérons toujours que le "ministère des étudiants" est prêt à soutenir concrètement ce nouvel outil pour la citoyenneté étudiante. A la veille de l'année du vingtième anniversaire de la loi sur la représentativité étudiante, nous attendons tous une réponse.

Pièces jointes : courrier des mouvements étudiants à la ministre et dernier courrier du président de la Mission CAARME.

-----

*Pour donner suite au projet CAARME : Cité des mémoires étudiantes*

**Contact : Jean-Philippe Legois (06.19.03.17.08) - [info@citedesmemoiresetudiantes.org](mailto:info@citedesmemoiresetudiantes.org)**